Contrat et responsabilité (Descartes/Sorbonne)

Par **Vindi**, le **09/07/2017** à **11:17**

Bonjour,

J'ajoute ma contribution en ouvrant un énième sujet sur les masters 2. J'en suis désolé si cela gêne ou exaspère!

Je suis pris en Master 2 Indifférencié Contrat et responsabilité à la Sorbonne et en M2 Droit des Obligations civiles et commerciales à Descartes.

Les deux plaquettes se ressemblent quasiment même si je pense qu'il y a un peu plus d'heures de cours à Descartes.

La principale différence, à mon avis, se situe sur l'ancienneté du master: celui de Descartes me semble bien plus ancien que celui de la Sorbonne; En tout cas je ne trouve pas d'évaluation de ce dernier sur le site de l'AERES et du nouvel organisme HCERES. Mais la réputation de la Sorbonne compenserait peut être cette ouverture récente.

Je me demandais donc si certains étudiants, ici, avaient eu des échos de l'un ou l'autre (ou des deux) et pouvaient éventuellement m'apporter quelques informations supplémentaires pour guider mon choix.

Merci bien.

Par **marianne76**, le **10/07/2017** à **16:02**

Bonjour
[citation]La principale différence, à mon avis, se situe sur l'ancienneté du master: celui de Descartes me semble bien plus ancien que celui de la Sorbonne[/citation]
Et vous pensez que c'est une différence majeure?
Pour ma part, j'ai fait mon DEA (ancêtre du Master 2) en droit des contrats et responsabilité à la Sorbonne en 1982 ! On ne peut pas dire que ce soit récent récent ....

Par **Vindi**, le **10/07/2017** à **21:22**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Oui, je pense que c'est une différence majeure ne serait-ce qu'en terme de réseau d'anciens (mais c'est un critère parmi d'autres). Après, c'est la différence que j'ai vu personnellement. Je ne doute pas qu'il puisse en exister d'autres. Je posais la question pour avoir d'autres éléments justement et pouvoir, le cas échéant, juger.

En tout cas, je n'ai pas vu de trace de DEA en contrat et responsabilité sur internet ou sur le site de la Sorbonne.

Peut-être me parlez-vous du DEA droit privé général de la Sorbonne. Dans ce cas, je suis d'accord avec vous, il a de l'ancienneté et sa réputation.

Mais ce master a récemment été complétement restructuré et le DEA DPG est désormais scindé en trois: un parcours indifférencié (qu'il nomme droit privé général), un parcours contrat et responsabilité, un parcours droit de la famille (si mes souvenirs sont bons).

Donc comme le DEA DPG a complétement était revu, je me pose naturellement des questions sur sa valeur aujourd'hui (et notamment le parcours contrat et responsabilité).

A Descartes, au contraire, le master droit des obligations civiles et commerciales existe, sous cette forme, depuis les années 80 également.

Par **marianne76**, le **11/07/2017** à **09:48**

Bonjour
[citation]Oui, je pense que c'est une différence majeure ne serait-ce qu'en terme de réseau d'anciens (mais c'est un critère parmi d'autres)[/citation]
Le réseau d'anciens ? A mon époque le réseau d'anciens n'était qu'embryonnaire si tant est qu'il existait. Mais bon cela a peut être changé, mais je pense que ces réseaux sont plus de la culture de écoles de commerces, beaucoup moins la fac (ce n'est que mon avis)
S'agissant du DEA de la Sorbonne effectivement c'était celui de droit privé général [smile9]

Par **Vindi**, le **11/07/2017** à **13:53**

Bonjour

Le réseau d'anciens est aussi entré dans les moeurs de la fac (ce qui n'est pas plus mal d'ailleurs).

Évidemment c'est un critère parmi tant d'autres en ce qui me concerne.

Je suppose donc que les deux masters sont à peu près équivalents.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Merci.

Par **marianne76**, le **11/07/2017** à **14:22**

Bonjour
[citation]Le réseau d'anciens est aussi entré dans les moeurs de la fac (ce qui n'est pas plus mal d'ailleurs). [/citation]
Je suis d'accord .
Je pense moi aussi que les deux Masters sont équivalents, c'est drôle moi aussi j'avais hésité entre les deux [smile4]

Par **Moms1**, le **15/05/2018** à **04:57**

Salut à toi Vindi,

Je suis en L3 à Aix où j'ai validé mon S5 à plus de 13 de moyenne. Je suis toujours dans l'attente des résultats du S6.
Ma question, si tu veux bien y répondre, est la suivante: quelle moyenne as tu eu en m1 L3 pour avoir pu être accepté dans le master Contrat et Responsabilité de la Sorbonne ?
Je suis présentement en plein cogito sur mon orientation, hésitant entre droit privé et droit des aff. Je ne me vois pas faire autre chose que le master 2 C/R de la Sorbonne si je vais en droit privé, ta réponse me sera donc d'une aide précieuse :)
Bien à toi

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés